

Comment créer mon compte ?

C'est ma première connexion



The screenshot shows the registration page for the Paris Autonomie portal. At the top, it says 'PARIS' with the logo and 'LE PORTAIL BÉNÉFICIAIRE DE PARIS'. Below that, it asks 'Déjà enregistré ?'. There are two input fields: 'Identifiant' and 'Mot de passe'. To the right of the 'Mot de passe' field is a 'Créer mon compte' button. Below the input fields is a 'Se connecter' button. At the bottom, there is a link for 'Problèmes de connexion'.

- ▶ Je clique sur « Créer mon compte »
- ▶ Je me munis de la référence de mon dossier qui figure sur le courrier que la Ville de Paris m'a envoyé.

Je renseigne

- ▶ mon nom, mon prénom et ma date de naissance
- ▶ mon adresse de messagerie valide qui sera mon identifiant
- ▶ un mot de passe
- ▶ et je coche les conditions générales puis je valide.

Un message de confirmation de création de compte m'est envoyé dans ma boîte email.

Comment autoriser un proche à accéder à mon portail ?

- ▶ Une fois connecté à mon compte, je peux ajouter les proches autorisés à accéder à mon compte.

Si j'ai oublié mon mot de passe

- ▶ Je clique sur « Problèmes de connexion », puis « mot de passe oublié »



Utiliser le e-service Paris Autonomie

Autonomie



Le service numérique **Paris autonomie**

Cet espace en ligne me permet de **consulter les données de mon plan d'aide et de suivre les interventions réalisées** par le service d'aide à domicile et financées par la Ville de Paris.

- Dans **Informations personnelles**, je peux:
 - ▶ Accorder l'accès à un proche de confiance
 - ▶ Modifier mes identifiants de connexion
- Dans **Planning**, je visualise:
 - ▶ Les interventions réalisées sur l'agenda par mon prestataire
- Dans **Suivi mensuel**, je consulte:
 - ▶ Le suivi des heures réalisées
 - ▶ Le nombre d'heures de mon plan d'aide
 - ▶ Le nombre d'heures non effectuées



- Dans **Plan d'aide**, je consulte:
 - ▶ Le nombre d'heures accordées
 - ▶ Les dates de début et de fin de l'aide
 - ▶ Les aides allouées
- Dans **Paiements réalisés**, je consulte:
 - ▶ Le nombre d'heures pris en charge par la Ville de Paris
 - ▶ Le montant payé par la Ville de Paris

Pourquoi utiliser ce service ?

Un outil simple et informatif

Plus simple

- ▶ J'accède directement aux données pour suivre mon plan d'aide.

Plus moderne

- ▶ Je dispose d'informations actualisées en temps réel.

Accessible par vos proches

- ▶ Je rassure vos proches en leur donnant un accès sécurisé à mes informations utiles.

Un outil innovant

Je peux, ainsi que mes proches autorisés, consulter gratuitement et à tout moment :

- ▶ les données de mon plan d'aide,
- ▶ les heures réalisées par mon prestataire,
- ▶ le suivi des heures financées par la Ville de Paris.

Un accès simple et sécurisé

- ▶ J'accède directement à mon espace en me connectant au site internet Paris-Autonomie à l'adresse suivante **www.paris-autonomie.fr**
- ▶ Dans l'espace **Bénéficiaire**, je clique sur le bouton rouge selon ma situation :

